

Référence : C.4 – C.4.1 – 7 – Golfe de Saint-Tropez



Elaboration du programme local de prévention des déchets (PLPDMA) et mise en œuvre

Réduire les impacts environnementaux négatifs engendrés par les déchets tout au long de leur existence, depuis leur production jusqu'à leur élimination.

ACTEUR ET TERRITOIRE



Golfe de Saint-Tropez

2 rue Blaise-Pascal

83310 Cogolin

M. Sylvain CROUZET

Directeur du Pôle Environnement

scrouzet@golfe-sainttropez.fr / Tel : 04 94 96 06 68

CONTEXTE

Pour donner une nouvelle impulsion à sa politique de gestion des déchets, tout en conciliant avec le développement durable, Golfe de Saint-Tropez a mis en place un Programme Local de Prévention des déchets en 2021.

Ce programme a pour but de réduire les impacts environnementaux négatifs engendrés par les déchets tout au long de leur existence, depuis leur production jusqu'à leur élimination, en passant par leur recyclage. Il permet d'envisager chaque déchet non seulement comme une source de pollution à réduire mais également comme une ressource potentielle à exploiter.

Golfe de Saint-Tropez connaît depuis de nombreuses années une forte production de déchets ménagers et assimilés, liée notamment à la très forte activité touristique sur son territoire. Ainsi, pour l'année 2015, la production annuelle globale de déchets sur le territoire s'élève à 83 235 tonnes. Cette forte production (particulièrement les apports de déchets végétaux) a des conséquences lourdes en termes de coûts de gestion des déchets, en termes d'investissement et de capacités d'accueil et de traitement.

Rapportée à l'année et par habitant, cette production de déchets ménagers était en moyenne de 843 kg : 670 kg d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr), 84 kg de verre et 89 kg d'emballages recyclables.

Ces chiffres sont basés sur la population INSEE, qui ne prend pas en compte l'afflux de population touristique. En comparaison la moyenne française était de 269 kg/an/hab pour les OMR, 29 kg pour le verre et 47 kg pour les emballages recyclables.

Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a fixé des objectifs clairs concernant les tonnages de déchets résiduels :

- **réduction de 10% des DMA de 2010 à 2020**
- **réduction de 30% des DND mis en ISDND entre 2010 et 2020, 50% en 2025**

De ce fait, l'objectif principal du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est de parvenir à une diminution de 10% de la production globale des déchets produits sur le territoire d'ici 2026. La diversité des actions à mettre en place et l'importance des volets communication et sensibilisation résultent de la stratégie à adopter en matière de prévention de production des déchets : elle porte essentiellement sur la réduction de l'impact environnemental des déchets et des produits destinés à devenir des déchets et ainsi réduire les pressions environnementales (épuisement des ressources naturelles et pollution) à différentes étapes du cycle de vie des produits, ce qui comprend leur production, leur collecte, leur utilisation et leur élimination finale.

Golfe de Saint-Tropez a créé sa Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), première étape de l'élaboration du PLPDMA. Cette dernière s'est réunie à chaque étape de l'élaboration pour définir les axes d'actions prioritaires et les modalités de mise en œuvre.

Un diagnostic territorial a permis à la CCES de construire un plan d'actions qui est intégré dans le projet du PLPDMA. Ce dernier a été soumis à la consultation du public puis amendé pour être **approuvé le 29 juillet 2020 par le conseil communautaire**.

Outre le soutien à la réalisation du PLPDMA et l'acquisition de broyeurs à Déchets Verts pour les services espaces verts prévus initialement, l'opération mise à jour prévoit les actions suivantes :

- Aide à la réduction des déchets verts (prestation, location)
- Equiper les administrations en « cocottes de tri »
- Réaliser des kits zéro déchet
- Réaliser des doggy-bags
- Réaliser un film pédagogique sur la gestion et la réduction des déchets
- Réaliser des vidéos didactiques sur différentes thématiques de réduction (compostage, jardinage)
- Pérenniser le suivi de la mise en œuvre du PLPDMA
- Augmenter le budget pour l'achat de broyeurs communaux

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Réaliser un PLPDMA
Mettre en œuvre les actions de ce PLPDMA
Réduire les déchets produits sur le territoire

Objectifs quantitatifs

- Equiper 6 communes d'un broyeur à végétaux
- Aide à la réduction des déchets verts pour 100 foyers
- Equiper l'ensemble des administrations en « cocottes de tri », soit 2 500 cocottes
- Réaliser et diffuser 100 kits zéro déchet
- Réaliser et diffuser 1 000 doggy-bags
- Réaliser un film pédagogique sur la gestion et la réduction des déchets
- Réaliser des vidéos didactiques sur différentes thématiques de réduction (compostage, jardinage)

Coûts évités : évitement des coûts de traitements de 2 000 tonnes de déchets verts (100 000 €) et 50 tonnes de papier (3 875€)

Résultats quantitatifs

- *PLPDMA et ses fiches actions approuvés en 2021*
- *6 communes équipées d'un broyeur en 2021*
- *67 foyers ont bénéficié d'une aide à l'achat de broyeur à végétaux*
- *2 491 cocottes de tri ont été distribuées dans les administrations et entreprises du Golfe de Saint-Tropez avec une sensibilisation par les ambassadeurs du tri*
- *50 kits zéro déchet pour une diffusion lors d'une formation aux Eco Gestes en 2023*
- *Enquête sur l'intérêt des restaurateurs pour la réalisation et diffusion de doggy-bags non concluante (2022)*
- *Elaboration d'un film pédagogique sur la prévention des déchets pour 2024 dans les cinémas du territoire*
- *Diminution des tonnages de déchets verts très significatif en 2021 pour certaines des communes équipées de broyeur, l'une d'entre elle passant de 63 tonnes à 3 tonnes de déchets vert produits. Une baisse de 6 % sur l'ensemble des communes.*

Résultats qualitatifs

- *Retour positif des administrations et entreprises sur le soutien apporté par les ADT pour réduire leurs déchets.*
- *Les communes engagées dans le broyage des végétaux sont aussi très emballées par la démarche.*

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

Afin d'être en accord avec la réglementation, Golfe de Saint-Tropez a élaboré son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés dans l'optique de planifier des actions et initiatives permettant de stabiliser puis réduire les quantités et la nocivité des déchets produits sur le territoire.

Plusieurs actions en découlent, en lien avec le Programme LIFE IP Smart Waste, mais également avec l'Appel à Projet « Territoire Economie Circulaire » :

- *Mise en place d'actions autour de la gestion et de la réduction des déchets alimentaires (distribution de composteurs individuels et de poulaillers, installation de sites de compostage collectifs) et des résidus de végétaux (fourniture de broyeurs professionnels aux communes, aides au broyage auprès des particuliers, opération de broyage des sapins de Noël) ;*
- *Sensibilisation autour du réemploi, de la réparation et du zéro déchet, notamment dans le cadre de la Semaine de la Récup' (juin 2021), la Fête de la récup' ou lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets*
- *Accompagnement des marchés forains sur le tri des déchets sur 4 communes*
- *Accompagnement des campings via une charte d'engagement à la réduction et au tri des déchets*
- *Promotion de l'éco-exemplarité au travers d'une journée dédiée à des activités découverte pour les agents de l'intercommunalité*



Photographie 1 : Etude sur le marché forain de Saint-Tropez (Ecosciences Provence)



Photographie 2 : Opération de ramassage des déchets pour la journée Eco-exemplaire

Planning

- Novembre 2018 : constitution du Comité de Concertation d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA, diagnostic finalisé et présentation des éléments aux élus
- Mars 2019 : validation du programme d'actions par le CCES
- Octobre 2019 : validation du projet de plan d'actions par l'assemblée délibérante
- Novembre 2019 : mise en consultation du PLPDMA auprès du public
- 1^{er} semestre 2020 : intégration des remarques du public et validation définitive
- 7 janvier 2021 : CCES du PLPDMA
- 29 juillet 2021 : approbation du PLPDMA (décalage pour cause de crise sanitaire)

En parallèle de la conception de ce programme de prévention des déchets, la collectivité a mené une multitude d'actions (2019 à aujourd'hui).

Année principale de réalisation

2019-2026

Moyens humains

2 ETP pour le suivi du PLPDMA et l'animation des actions

Moyens techniques

*Pour la conception du PLPDMA Informatique (outils de Microsoft Office, site internet et réseaux sociaux pour la communication)
Pour la réalisation des activités, les moyens techniques sont très variés (composteurs plastiques et bois, kits zéro déchet, flyers ...)*

Partenaires mobilisés

Région Sud + ADEME + SIVED Nouvelle Génération + Communauté de communes Cœur du Var + SITMAT + tissu associatif + 12 communes du Golfe de Saint-Tropez

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite	<i>Un maillage d'acteurs engagés permettant d'avancer indirectement sur des actions du PLPDMA (Repair Café du Golfe de Saint-Tropez, Ressourcerie 3-Mil-Pa, La Vie Autrement ...)</i>
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Difficulté de toucher le grand public lors de la consultation pour l'élaboration du PLPDMA</i> • <i>L'aspect saisonnier et touristique ne facilite pas le déploiement des animations (public peu enclin ou peu disponible pour le tri des déchets, production importante de déchets sur une période donnée ...)</i>
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ouvrir la CCES aux structures associatives afin d'avoir un autre regard sur la politique portée par la collectivité et des propositions diversifiées.</i> • <i>Construire et animer les activités en prenant en considération les compétences des services de la collectivité quand cela est possible afin de construire des activités complètes et abouties, répondant à des besoins multiples.</i>